



SPF Economie, PME, Classes  
Moyennes & Energie  
Office de la Propriété intellectuelle

1022113 B1

Date de délivrance : 16/02/2016

## **BREVET D'INVENTION**

Date de priorité :

Classification internationale : A24F 47/00, A24D 3/04, A61M 15/06

Numéro de dépôt : 2013/0765

Date de dépôt : 08/11/2013

Titulaire :

SERENITY SA  
7180, SENEFFE  
Belgique

Inventeur :

Rachidi Saïd  
7022 Hyon  
Belgique

May Bronislav  
3090 Overijse  
Belgique

**CIGARETTE ELECTRONIQUE.**

La présente invention concerne un dispositif pour fumer comprenant une source de fumée sans combustion et un conduit permettant l'inhalation de la fumée générée, caractérisé en ce qu'un diffuseur de fragrance est disposé dans ledit conduit, en aval de ladite source de fumée.

BE 2013/0765

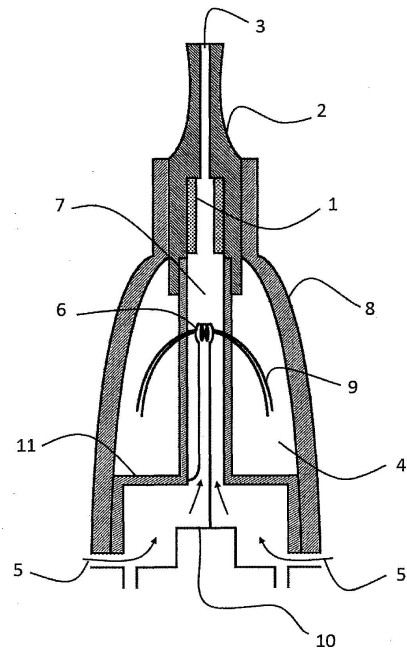


Fig. 1

## Cigarette électronique

### Objet de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte à une cigarette électronique, et à un diffuseur d'arôme adapté à être intégré à une telle cigarette.

### Etat de la technique

[0002] La présente invention se rapporte à un dispositif de vaporisation de liquide simulant l'utilisation d'une cigarette. Dans ce type de dispositifs, un liquide est vaporisé pour simuler la fumée d'une cigarette, sans qu'il soit fait usage de combustion. La vaporisation du liquide est généralement obtenue par chauffage électrique d'un élément au contact du liquide.

[0003] Afin de réguler la quantité de liquide vaporisé, celui-ci est généralement mis en contact du dispositif chauffant par capillarité au travers d'un élément poreux (mèche) résistant à la température de l'élément chauffant.

[0004] Les liquides vaporisés comprennent généralement des quantités variables de nicotine, qui sont entraînés avec le liquide vaporisé lors de l'activation de l'élément chauffant. La nicotine ayant une tension de vapeur saturante faible à température ambiante (0,056 mbar à 20°C), il est indispensable de chauffer celle-ci avec le reste du liquide vaporisé.

[0005] Afin d'améliorer le confort d'utilisation, il a été proposé d'aromatiser le liquide vaporisé. Dans un premier temps, les arômes ajoutés cherchaient à imiter au plus près les saveurs perçues lors de l'usage de cigarettes traditionnelles, ceci afin d'améliorer l'acceptation du sevrage tabagique par les fumeurs. Depuis lors, de nombreux autres arômes ont été ajoutés, rendant le produit plus attractif.

[0006] L'ajout de tels arômes pose néanmoins de nombreux problèmes. D'une part, le chauffage peut dégrader les arômes, rendant l'odeur peu attrayante

dans le meilleur des cas, mais produisant des produits de dégradation potentiellement toxiques dans le pire des cas. On peut alors se poser la question de l'utilité de la substitution de la cigarette classique par la cigarette électronique, si au final le chauffage des arômes produit de nouvelles substances toxiques, en particulier des substances potentiellement nuisibles issues d'une dégradation thermique.

**[0007]** Généralement, le liquide utilisé pour générer la fumée comprend de grandes quantités de propylène glycol, dont le point d'ébullition à pression atmosphérique est d'environ 188°C. Le liquide contient aussi fréquemment de la glycérine d'origine végétale.

### **But de l'invention**

**[0008]** La présente invention vise à proposer un dispositif du type cigarette électrique (électronique) dans lequel des arômes sont diffusés sans qu'ils puissent être dégradés thermiquement.

### **Résumé de l'invention**

**[0009]** La présente invention se rapporte à Dispositif pour fumer comprenant une source de fumée sans combustion et un conduit permettant l'inhalation de la fumée générée, caractérisé en ce qu'un diffuseur de fragrance est disposé dans ledit conduit, en aval de ladite source de fumée.

**[0010]** Selon des modes préférés de l'invention, le dispositif pour fumer de l'invention comprend en outre une ou une combinaison appropriée d'au moins deux des caractéristiques suivantes:

- le diffuseur de fragrance comprend un matériau poreux ou fibreux imprégné de ladite fragrance ;
- le diffuseur de fragrance comprend une dispersion de capsules semi-perméables encapsulant la fragrance et permettant une diffusion contrôlée de ladite fragrance ;
- le diffuseur de fragrance se présente sous la forme d'un tube dont le diamètre extérieur est adapté à être introduit dans ledit conduit ;

- le conduit comprend une restriction de section à son extrémité destinée à être mise en bouche, de façon à empêcher, en utilisation, le diffuseur de fragrance d'entrer en contact avec la bouche de l'utilisateur ;
- la fragrance comprend au moins un parfum ou une huile essentielle ;
- la source de fumée sans combustion comprend une source électrique de chaleur.

**[0011]** Un autre aspect de l'invention concerne un diffuseur de fragrance adapté à être fixé à l'intérieur du conduit d'inhalation d'un dispositif pour fumer sans combustion.

**[0012]** Selon des modes préférés de l'invention, le diffuseur de fragrance de l'invention comprend en outre une ou une combinaison appropriée d'au moins deux des caractéristiques suivantes:

- le diffuseur de fragrance comprend un tube adapté à être immobilisé à l'intérieur dudit conduit d'inhalation ;
- le diffuseur de fragrance comprend un matériau finement divisé, poreux ou fibreux (présentant une surface spécifique élevée) imprégné de ladite fragrance ;
- ledit matériau poreux ou fibreux comprend des fibres cellulosiques telles que du papier ;
- le diffuseur de fragrance comprend une dispersion de capsules semi-perméables une dispersion de capsules semi-perméables encapsulant la fragrance et permettant une diffusion contrôlée de ladite fragrance.

### **Description des figures**

**[0013]** La figure 1 représente une vue en coupe d'un exemple de réalisation d'un dispositif selon l'invention.

### **Description détaillée de l'invention**

**[0014]** La présente invention se rapporte à un dispositif pour fumer comprenant une source de fumée 6 sans combustion et un conduit 3 permettant l'inhalation de la fumée générée, caractérisé en ce qu'un diffuseur de fragrance (parfum ou arômes) 1 est disposé dans ledit conduit, en aval de ladite source de fumée 6.

**[0015]** L'avantage de placer les fragrances dans un diffuseur en aval du dispositif de génération de fumée est d'éviter la dégradation des fragrances par l'échauffement du générateur de fumée. En effet, le générateur de fumée peut produire dans certaines circonstances, comme lors de très longues bouffées une élévation de température excessive. Le liquide (souvent qualifié de « e-liquide ») vaporisé est composé majoritairement de propylène glycol ayant un point d'ébullition supérieur à 180 °C. La température de la source de chaleur peut être amenée à atteindre des valeurs auxquelles de nombreuses molécules utilisées dans les parfums se dégradent, dénaturant de ce fait l'odeur perçue par l'utilisateur, en produisant éventuellement des produits de dégradation indésirables.

**[0016]** Par ailleurs, la séparation des fragrances de l'e-liquide présente l'avantage de réduire le nombre de compositions distinctes à produire. En effet, par exemple pour un choix de 10 fragrances et 10 concentrations en nicotine, selon l'art antérieur, il faut proposer à la vente pas moins de 100 combinaisons différentes. Dans la présente invention, au contraire, seulement 10 compositions d'e-liquide et 10 compositions de fragrances seront nécessaires, ce qui présente un avantage logistique et économique important.

**[0017]** Avantageusement, le diffuseur de fragrance comprend un matériau poreux tel que des fibres cellulosique, du papier ou une céramique poreuse dans lequel une composition parfumée est introduite par capillarité. Pour ce faire, le matériau poreux présente une hydrophilicité compatible avec le type de solution parfumée (alcool et parfum, huiles essentielles,...). Le matériau poreux comprend avantageusement du papier, tel que ceux utilisés en parfumerie pour évaluer les fragrances des parfums. De façon alternative, le matériau poreux comprend des poudres poreuses, tel que des diatomées calcinées, des zéolites ou des sépiolites permettant la séquestration des arômes sous forme solide.

**[0018]** En absence d'utilisation de la cigarette électronique, l'évaporation des parfums est limitée par la faible diffusion en absence de flux gazeux le long de la surface du diffuseur. Afin d'allonger la période de libération de fragrance le diffuseur de fragrance comprend avantageusement une zone de réservoir au contact du matériau poreux, la solution parfumée remontant par capillarité dans la zone de diffusion au contact du flux d'air aspiré par l'utilisateur.

**[0019]** De préférence, le diffuseur de fragrance comprend des moyens permettant de contrôler la diffusion des arômes, tel qu'une dispersion de capsules ou microcapsules encapsulant l'arôme ou les arômes, la diffusion des arômes étant contrôlée par la nature de la capsule, et son éventuelle porosité.

**[0020]** La figure 1 représente une vue schématique en coupe d'un exemple préféré de dispositif électrique pour fumer selon l'invention. Lors de l'utilisation, l'utilisateur inhale la fumée chargée de parfum par le conduit 3 ménagé dans l'embout 2. L'air est admis par des orifices passe ensuite par un conduit d'admission 7 dans lequel il est mis au contact d'un générateur de vapeur 6 alimenté par le liquide à vaporiser par capillarité au travers de mèches 9. Dans cet exemple, le générateur de vapeur 6 est constitué d'un filament chauffant alimenté par une batterie comprenant une première électrode 10, et dont la seconde électrode est connectée via un interrupteur (non représenté) à la paroi 11 du conduit d'admission 7. L'interrupteur est soit manuel (la vapeur étant générée « à la demande », soit commandée par un détecteur de flux, le chauffage étant induit par l'aspiration de l'utilisateur.

**[0021]** Le liquide à vaporiser est contenu dans un réservoir 4 communiquant avec le générateur de vapeur au travers des mèches 7. Le réservoir est délimité par la paroi externe 11 du conduit d'admission, la paroi du corps 8 du dispositif et est fermé par l'embout 2. De préférence, un joint de matière élastique tel que de la silicone ou du caoutchouc assure l'étanchéité entre l'embout 2 et le conduit d'admission 7. De même, des joints assurent l'étanchéité entre l'embout et le corps 8 du dispositif, ainsi qu'entre les parois externes 11 du conduit d'admission et le corps 8 du dispositif.

**[0022]** Avantageusement, le diffuseur de fragrance 1 est logé dans une cavité ménagée dans l'embout 2, une restriction de section dans ce dernier empêchant le diffuseur de se déplacer. De préférence, le diffuseur est empêché de descendre vers le générateur de vapeur par les parois du conduit 7, le diamètre interne de celui-ci étant inférieur au diamètre externe du diffuseur 1.

### REVENDICATIONS

1. Dispositif pour fumer comprenant une source de fumée sans combustion et un conduit permettant l'inhalation de la fumée générée, caractérisé en ce qu'un diffuseur de fragrance est disposé dans ledit conduit, en aval de ladite source de fumée.

2. Dispositif selon la revendication 1 dans lequel ledit diffuseur de fragrance comprend un matériau poreux ou fibreux imprégné de ladite fragrance,

3. Dispositif selon les revendications 1 ou 2 dans lequel ledit diffuseur de fragrance comprend des moyens de contrôle de la diffusion de ladite fragrance.

4. Dispositif selon la revendication 3 dans lequel lesdits moyens de contrôle comprennent une dispersion de capsules semi-perméables encapsulant la fragrance.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4 dans lequel ledit diffuseur de fragrance comprend un tube dont le diamètre extérieur est adapté à être introduit dans ledit conduit.

6. Dispositif selon la revendication 5 dans lequel ledit conduit comprend une restriction de section à son extrémité destinée à être mise en bouche, de façon à empêcher, en utilisation, le diffuseur de fragrance d'entrer en contact avec la bouche de l'utilisateur.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel ladite fragrance comprend au moins un parfum ou une huile essentielle.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la source de fumée sans combustion comprend une source électrique de chaleur.

9. Diffuseur de fragrance adapté à être fixé à l'intérieur du conduit d'inhalation d'un dispositif pour fumer sans combustion.

10. Diffuseur de fragrance selon la revendication 9 comprenant un tube adapté à être immobilisé à l'intérieur dudit conduit d'inhalation.

11. Diffuseur de fragrance selon l'une quelconque des revendications<sup>2013/0765</sup> 9 à 10 comprenant un matériau poreux ou fibreux imprégné de ladite fragrance
12. Diffuseur de fragrance selon la revendication 11 dans lequel ledit matériau poreux ou fibreux comprend des fibres cellulosiques telles que du papier.
13. Diffuseur de fragrance selon l'une quelconque des revendications 9 à 12 comprenant des moyens de contrôle de la diffusion de fragrance. une
14. Diffuseur de fragrance selon la revendication 13 dans lequel lesdits moyens de contrôle de la diffusion comprennent une dispersion de capsules semi-perméables encapsulant la fragrance.



## TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

### RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 21 § 9 DE LA LOI BELGE SUR LES BREVETS D'INVENTION DU 28 MARS 1984

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE	REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE  <b>BPCERT0003BE00</b>
Demande nationale belge n°  <b>201300765</b>	Date du dépôt  <b>08-11-2013</b>
	Date de priorité revendiquée
Déposant (Nom)  <b>SERENITY SA</b>	
Date de la requête d'une recherche de type international  <b>20-12-2013</b>	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international  <b>SN61179</b>
<b>I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE</b> (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous) Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB  <b>A24F47/00;A24D3/04;A61M15/06</b>	
<b>II. DOMAINES RECHERCHES</b>	
Documentation minimale consultée	
Système de classification	Symboles de la classification
<b>IPC</b>	<b>A24F;A24D;A61M</b>
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés	
<b>III.</b> <input type="checkbox"/> <b>IL A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE</b> (Observations sur la feuille supplémentaire)	
<b>IV.</b> <input type="checkbox"/> <b>ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE</b> (Observations sur la feuille supplémentaire)	

<p>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE                  INV. A24F47/00 A24D3/04 A61M15/06                  ADD.</p>		
<p>Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB</p>		
<p>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE                  Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)                  A24F A24D A61M</p>		
<p>Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche</p>		
<p>Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)                  EPO-Internal, WPI Data</p>		
<p>C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS</p>		
Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	EP 2 289 357 A1 (JAPAN TOBACCO INC [JP]) 2 mars 2011 (2011-03-02)	1,3,7,9, 13
Y	* alinéa [0030] - alinéa [0031] * -----	4,14
X	WO 2013/098405 A2 (PHILIP MORRIS PROD [CH]) 4 juillet 2013 (2013-07-04)	1,2,8,9, 11,12
Y	* page 17, ligne 16-36 * * page 20, ligne 15 - page 21, ligne 34 * -----	3,4,13, 14
X	US 2004/129280 A1 (WOODSON BEVERLEY C [US] ET AL) 8 juillet 2004 (2004-07-08)	1,3, 5-10,13
Y	* alinéa [0030] - alinéa [0040] * * alinéa [0055] - alinéa [0056] * * alinéa [0062] * -----	4,14
	-/--	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <span style="margin-left: 200px;"><input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe</span></p>		
<p>* Catégories spéciales de documents cités:</p> <p>"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent                  "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date                  "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)                  "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens.                  "P" document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée</p>		
<p>"T" document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention                  "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément                  "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier                  "&amp;" document qui fait partie de la même famille de brevets</p>		
<p>Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée</p> <p style="text-align: center;">31 juillet 2014</p>		<p>Date d'expédition du rapport de recherche de type international</p>
<p>Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale                  Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2                  NL - 2280 HV Rijswijk                  Tel. (+31-70) 340-2040,                  Fax: (+31-70) 340-3016</p>		<p>Fonctionnaire autorisé</p> <p style="text-align: center;">Koob, Michael</p>

C (suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 2013/013808 A1 (BATMARK LTD [GB]; BUCHBERGER HELMUT [AT]) 31 janvier 2013 (2013-01-31)	1,2,8,9, 11
Y	* page 6, ligne 1-13 * * page 15, ligne 31 - page 16, ligne 14 * -----	3,4,13, 14
X	EP 2 412 396 A1 (JAPAN TOBACCO INC [JP]) 1 février 2012 (2012-02-01)	1,5,8-10
Y	* alinéa [0022] - alinéa [0023] * -----	3,4,13, 14
X	DE 10 2007 043776 A1 (GRANER GERHARD [DE]; TEBBE KORNELIA [MC]) 26 mars 2009 (2009-03-26)	9,13,14
Y	* alinéas [0009], [0044] * -----	3,4,13, 14

**RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL**

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n°

BE 201300765

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2289357	A1	02-03-2011	CA 2722682 A1 30-12-2009
			CN 101983018 A 02-03-2011
			EP 2289357 A1 02-03-2011
			HK 1148913 A1 02-08-2013
			JP 5178829 B2 10-04-2013
			KR 20100108614 A 07-10-2010
			KR 20130091787 A 19-08-2013
			RU 2010148804 A 27-07-2012
			TW 201002219 A 16-01-2010
			UA 96542 C2 10-11-2011
			US 2011036367 A1 17-02-2011
			US 2013276803 A1 24-10-2013
			WO 2009157240 A1 30-12-2009
			-----
WO 2013098405	A2	04-07-2013	EP 2760303 A2 06-08-2014
			WO 2013098405 A2 04-07-2013
-----			
US 2004129280	A1	08-07-2004	AU 2003284199 A1 07-06-2004
			BR 0315829 A 13-09-2005
			CA 2502171 A1 21-05-2004
			CN 1708241 A 14-12-2005
			EG 23930 A 14-01-2008
			EP 1555898 A2 27-07-2005
			IL 168310 A 30-09-2013
			JP 4889218 B2 07-03-2012
			JP 2006504431 A 09-02-2006
			KR 20050072127 A 08-07-2005
			MA 27484 A1 01-08-2005
			MX PA05004683 A 18-08-2005
			PL 203915 B1 30-11-2009
			UA 90430 C2 26-04-2010
			US 2004129280 A1 08-07-2004
			WO 2004041007 A2 21-05-2004
ZA 200502781 A 30-01-2008			
-----			
WO 2013013808	A1	31-01-2013	AR 087370 A1 19-03-2014
			AT 510837 A4 15-07-2012
			CN 103781375 A 07-05-2014
			EP 2736360 A1 04-06-2014
			TW 201317014 A 01-05-2013
			US 2014202454 A1 24-07-2014
			WO 2013013808 A1 31-01-2013
-----			
EP 2412396	A1	01-02-2012	EP 2412396 A1 01-02-2012
			JP 2014000420 A 09-01-2014
			TW 201039762 A 16-11-2010
			US 2012006346 A1 12-01-2012
			WO 2010110226 A1 30-09-2010
-----			
DE 102007043776	A1	26-03-2009	DE 102007043776 A1 26-03-2009
			WO 2009036851 A2 26-03-2009
-----			



## OPINION ÉCRITE

Dossier N° SN61179	Date du dépôt (jour/mois/année) 08.11.2013	Date de priorité (jour/mois/année)	Demande n° BE201300765
Classification internationale des brevets (CIB) INV. A24F47.00 A24D3.04 A61M15.06			
Déposant SERENITY SA			

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irregularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

---

**Cadre n°1 Base de l'opinion**

---

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :
  - a. Nature de l'élément:
    - un listage de la ou des séquences
    - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
  - b. Type de support:
    - sur papier
    - sous forme électronique
  - c. Moment du dépôt ou de la remise:
    - contenu(s) dans la demande telle que déposée
    - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
    - remis ultérieurement
3.  De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

## OPINION ÉCRITE

Demande n°  
BE201300765

---

### Cadre n° V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

---

#### 1. Déclaration

Nouveauté	Oui : Revendications	4
	Non : Revendications	1-3, 5-14
Activité inventive	Oui : Revendications	
	Non : Revendications	1-14
Possibilité d'application industrielle	Oui : Revendications	1-14
	Non : Revendications	

#### 2. Citations et explications

**voir feuille séparée**

---

### Cadre n° VII Irrégularités dans la demande

---

Les irrégularités suivantes, concernant la forme ou le contenu de la demande, ont été constatées :

**voir feuille séparée**

---

### Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

---

**voir feuille séparée**

**Ad point V**

**Déclaration motivée quant à la nouveauté et l'activité inventive**

- 1 La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet de la revendication 1 n'étant pas nouveau.  
  
EP 2 289 357 A divulgue un dispositif pour fumer comprenant une source de fumée sans combustion 34 (voir colonne 7, lignes 56-57) et un conduit 38 permettant l'inhalation de la fumée générée, un diffuseur de fragrance 37 étant disposé dans le conduit, en aval de ladite source de fumée (voir figure 3).
- 2 Les revendications dépendantes 2-8 ne contiennent pas de caractéristiques qui satisfassent aux exigences de nouveauté ou d'activité inventive en étant combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles lesdites revendications dépendantes sont liées.
- 3 La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet de la revendication 9 n'étant pas nouveau.  
  
EP 2 289 357 A divulgue un diffuseur de fragrance 37 adapté à être fixé à l'intérieur du conduit d'inhalation d'un dispositif pour fumer sans combustion.
- 4 Les revendications dépendantes 10-14 ne contiennent pas de caractéristiques qui satisfassent aux exigences de nouveauté en étant combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles lesdites revendications dépendantes sont liées.

**Ad point VII**

**Certaines irrégularités relevées dans la demande**

- 1 Les caractéristiques des revendications ne sont pas suivies par des signes de référence mis entre parenthèses.
- 2 La description ne mentionne pas l'état de la technique pertinent qui est divulgué dans EP 2 289 357 A et ne cite pas ce document.

**Ad point VIII**

**Certaines observations relatives à la demande**

Les revendications 1 et 9 ont été rédigées en tant que revendications indépendantes distinctes dans la même catégorie. Par conséquent, ces revendications manquent de concision.